

Réflexion pour la valorisation des eaux de pompages dans le bassin houiller lorrain

2^{ème} Forum territorial pour une gestion commune de l'eau

Compte rendu du 25 juin 2024
Espace Wendel – Hombourg-Haut



Table des matières

/ PARTICIPANT.E.S	4
/ ORDRE DU JOUR	4
/ SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA MATINEE	5
1. Parcours de la demande	5
2. Spatialisation des orientations	6
3. Déclinaison des principes de gouvernance	6
/ POINT D'AVANCEMENT	8
Les objectifs de la démarche	8
Calendrier	8
Retour sur le dernier forum	8
Les usages : priorisation	10
/ PARCOURS DE LA DEMANDE	11
/ SPATIALISATION DES ORIENTATIONS	13
/ DECLINAISON DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE	14
/ PROCHAINES ETAPES	17
/ CONTACTS UTILES	17



/ PARTICIPANT.E.S

Voir annexe

/ ORDRE DU JOUR

Le forum du 25 juin 2024 visait plusieurs objectifs :

- Restituer aux acteurs du territoire les analyses et synthèses des travaux en cours concernant les scénarii d'usage de la ressource en eau issue des pompages de rabattement.
- Proposer aux acteurs du territoire les premières lignes de principes de gouvernance issus de la discussion tenue lors du forum précédent.
- Faire dialoguer les acteurs du territoire pour décliner ces principes de gouvernance.
- Proposer aux acteurs du territoire de définir des orientations spatialisées pour chaque pompage.
- Maintenir la dynamique « forum territorial » pour favoriser la gouvernance partagée de la ressource.

Le déroulé du forum :

1. Restitution des éléments issus du dernier forum et point d'avancement des travaux

Présentation SAGE/Tilia/Auxilia et échanges en plénière

2. Parcours de la demande

Travail en sous-groupe thématique et restitution en plénière

3. Spatialisation des orientations par pompage

Travail en sous-groupe et restitution en plénière

4. Travail de déclinaison des principes de gouvernance

Travail en sous-groupe et restitution en plénière

/ SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA MATINÉE

1. Parcours de la demande

Étape 1 : De l'idée au préprojet Objectif : Approfondir les usages les plus pertinents	Étape 2 : Accompagnement Objectif : Créer un cadre favorable pour l'émergence d'opportunités	Étape 3 : Analyse Objectif : Recevoir et pré-instruire la demande
<p>Études préliminaires nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Étude de marché Étude de faisabilité <p>Données nécessaires pour le porteur de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Décisions de la CLE/AERM DREAL (données de pompages) Volumes d'eau disponibles Qualité des effluents Aides financières (BPI, EPFL) Partenaires potentiels (Moselle attractivité, développeurs de projet, CCI, etc.) <p>Communication et intentions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les intentions via des structures comme Moselle Attractivité Solliciter les collectivités voisines et les fédérations sportives Connecter les infrastructures existantes Utiliser des fonds européens <p>Questions en suspens :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification du porteur de projet ou de l'étude si une collectivité fait une demande pour un forage de rabattement Nécessité d'un inventaire des points bas et de la topographie ainsi qu'une enquête terrain 	<p>Conditions d'usage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non-dégradation de la ressource après utilisation Obligation de résultats pour les projets agricoles <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture SAFER (pour le potentiel foncier) EPAGE Département (service agriculture, PAT) EPCI concerné Commune <p>Procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet instruit et examiné par les acteurs concernés avant transmission à la CLE pour décision <p>Questions en suspens :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temporalité : Réponse rapide au porteur de projet tout en examinant plusieurs projets simultanément Pesanteur du copil : Peut devenir mobilisateur pour les participants Accès aux données : Rôle important de l'État <p>Accompagnement itératif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conditions non-négociables : réglementations sur les rejets, foncier, etc. Structure d'accompagnement : DREAL, BRGM Périmètre de protection imposé par la collectivité porteuse Recoupement des financements, études et réalisations <p>Besoins du porteur de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Volumes et débits nécessaires Objectifs de rejets Support de l'État, AERM, Région, Département, Europe, et Agence Nationale du Sport 	<p>COFIL local :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse tous types de projets pour étudier les synergies et concurrences Instruire pour le compte de la CLE <p>Coordination des instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tenue d'un registre des projets en cours d'examen ou déposés par la CLE <p>Dépôt de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> À la CLE <p>Questions en suspens :</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de l'avis rendu par la CLE <p>Critères d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Révision du SAGE pour intégrer les critères de sélection dans le PAGD et :ou dans le règlement Analyse suivant une logique d'opportunité et de proximité Vision macro, potentiellement à l'échelle départementale <p>Études nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Étude faune flore Étude d'impact économique et touristique avec éléments graphiques <p>Partenariats à mentionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> Partenariats avec l'État, la Région et le Département <p>Critères d'analyse prépondérants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des milieux naturels <p>Temps d'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisés par la CLE et ses partenaires avec le porteur de projet

2. Spatialisation des orientations

Orientations données par les participant.e.s, localisées sur certains pompages pour certaines, formulées de manière générales pour d'autres :

- Privilégier le **maraîchage**.
- Soutenir les surfaces **herbeuses** pour maintenir les prairies.
- Préserver les **milieux naturels**, tels que les marécages et les zones humides.
- Maintenir la **constance du niveau d'eau** pour préserver les zones humides.
- **Remettre l'eau dans des rivières** locales pour l'intérêt des milieux aquatiques et la valorisation d'espaces comme l'arboretum.
- **Soutenir l'évaporation** des lacs en période estivale.
- Diriger les eaux vers les **milieux naturels** après traitement (STEP).
- Créer des **îlots de fraîcheur**.
- **Préserver les marais** et zones humides (cônes de rabattement du pompage).
- Évaluer la possibilité **de réalimenter les zones**.
- **Questionnement sur l'absence de forages** (Petite Rosselle, Rosbrück)
- **Considération de la profondeur des forages** et des aquifères cibles.

3. Déclinaison des principes de gouvernance

Principe 1 : Organisation collective

- Définir les rôles pour une bonne gouvernance et les exercer (ex : police de l'eau). Dire « qui fait quoi » et à qui s'adresser.
- Faire remonter l'information à l'état. Associer les avis de l'état aux forums. Associer les élus nationaux
- Recours légaux (DUP) / médiation. Expliquer, discuter (débat), concertation du poids des acteurs. Vote à la majorité
- Avoir un calendrier imposé. Demander à la personne de proposer / payer / mettre en œuvre.
- Assurer une gouvernance partagée.
- Définir le rôle de la CLE comme organisatrice de la concertation.
- Intégrer l'État dans le Forum.
- Définir une position de chef de file / orchestre.

Principe 2 : Justice et équité

- Être transparent sur les règles. Application équitable et homogène entre acteurs.
- Adopter une vision globale du territoire et des projets/demandes. Processus de décisions : règles sur 1er arrivé = 1er servi sur un temps homogène (court comme long).
- Adopter une charte éthique = Règles déontologique = qui décide.
- Instaurer une gouvernance qui instaure un climat de confiance.
- Proposer un guichet unique pour accéder aux données
- Transparence par le guichet unique.

Principe 3 : Progressivité

- Accompagner la transformation.
- Confirmation / respect des engagements de l'Etat pour garantir la maintenance des pompages
- Maintenir les rencontres / partenariats entre acteurs
- Garantir la flexibilité en fonction des besoins

- Définir un organe de suivi
- Pousser la transversalité
- Prendre exemple sur les lacs d'équilibre qui doivent prioriser entre plusieurs usages, comme le lac du DER
- Intégrer les communes dès la rédaction des cahiers des charges

Principe 4 : Précaution

- Création d'un Groupe de Travail (GT) pour agréger la donnée, qui fonctionne comme un MRAE, disposant d'un droit de regard sur les projets
- Le GT a la charge du partage la connaissance. Les données sont stockées aux archives du conseil Départemental et sont accessibles.
- Associer les partenaires locaux le plus en amont possible, les sensibiliser au besoin
- Créer un GT adapté par pompage, réunissant les mêmes personnes du niveau macro (DREAL, ARS, AERM...) + les collectivités concernées par les projets (communes + intercos)
- Instaurer un "Dialogue préparatoire en amont de l'instruction" → "Certificat de projet" "Échange Amont".

/ POINT D'AVANCEMENT

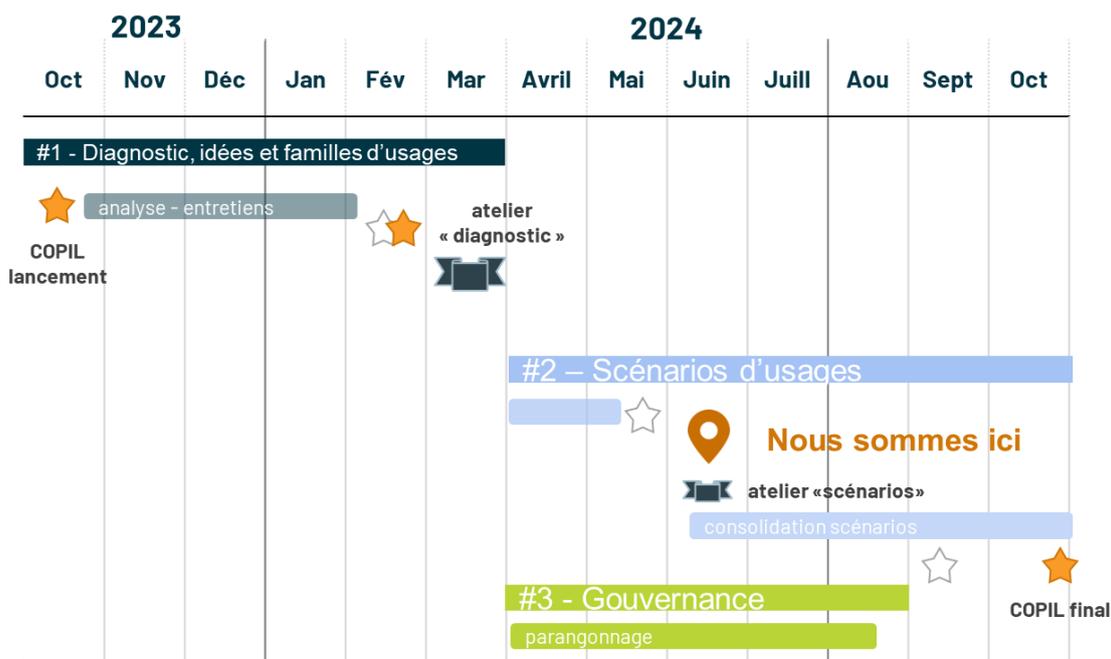
Les objectifs de la démarche

1. Anticiper le déploiement des pompages de protection du bâti
2. Etudier différents scénarios de valorisation des eaux de pompages
3. Accompagner les acteurs du territoire dans la définition d'un projet de territoire partagé

Pour cela :

- Estimer la ressource à réserver pour la renaturation des milieux aquatiques et des cours d'eau (objectifs environnementaux exigés par la Directive Cadre sur l'Eau)
- Esquisser des scénarios d'usages par la co-construction d'une réflexion prospective et dynamisante pour le territoire
- Anticiper la gouvernance future de la gestion de l'eau sur le territoire
- Prendre en compte les évolutions économiques, sociales, liées au changement climatique ...

Calendrier



Retour sur le dernier forum

Le forum du 18 mars 2024 avait fait l'objet d'un compte-rendu propre. Lors de ce forum, deux principaux aspects ont été travaillés collectivement :

- L'émergence d'usages
- L'esquisse d'un projet de territoire partagé autour de la ressource : gouvernance et principes

Concernant **les propositions d'usages**, les travaux en sous-groupe ont fait émerger les propositions suivantes :

1. Milieux Naturels

- Soutien à l'étiage
- Restauration des milieux naturels

2. Énergie / Industrie

- Géothermie
- Hydrogène

3. Agriculture

- Maraîchage
- Sylviculture
- Stockage d'eau

4. Cadre de Vie / Tourisme

- Lac de Rosbruck
- Îlots de fraîcheur

5. Alimentation en eau potable

- Sécurisation de l'approvisionnement
- Qualité de l'eau

Concernant **les principes de gouvernance** d'un projet et d'une ressource partagée, les éléments suivants sont ressortis :

1. Organisation collective : poursuite de la concertation locale et modes de décision partagée

Ambition de consolider les espaces de réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés et d'assurer une information complète et régulière sur la démarche. Au-delà de la co-construction et de l'échange, besoin de structurer la prise de décisions, l'animation et le pilotage de la démarche pour garantir une gouvernance démocratique.

2. Justice et équité géographique et sectorielle

Principe de communauté de destin : la ressource devra être valorisée de manière juste et diversifiée. Un usage ne pourra être accordé s'il ne bénéficie qu'à un seul acteur ou un seul usage (marchandisation versus logique de co-bénéfices). Ces usages, définis collectivement, ne seront pas « élitistes » pour éviter tout accaparement ou rapport de domination. Enfin, la ressource devra profiter en priorité au territoire, même si des coopérations avec les territoires voisins peuvent néanmoins être envisagés (Allemagne comprise).

3. Progressivité : une gestion évolutive

La valorisation des eaux de pompages sera en évolution continue : adaptation par rapport à la réalité des pompages, intégration du secteur Est, dynamiques territoriales ... L'organisation doit laisser la place à des expérimentations et à l'évolution des règles. Une souplesse entre ambition (usages stratégiques) et pragmatisme (opportunités techniques, usages moins « valorisants ») doit être possible.

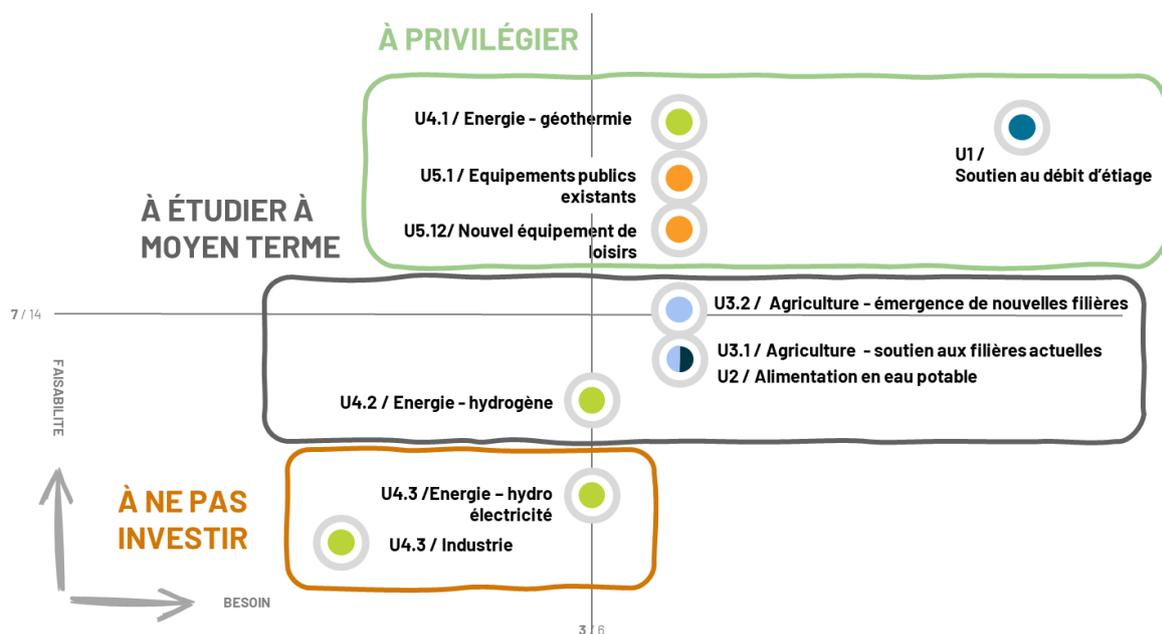
4. Précaution : usages raisonnables dans une réflexion de long terme

Les usages devront être analysés au prisme de leur pertinence et leur caractère « raisonnable » en contexte de changement climatique et de contraction démographique. La disponibilité actuelle de la ressource ne doit pas justifier un gaspillage. Au contraire, les pistes de réduction des prélèvements et de réutilisation sont à privilégier.

Les usages : priorisation

Sur la base des entretiens réalisés, des connaissances techniques des cabinets Tilia et Auxilia, et des discussions approfondies avec l'équipe projet, une priorisation des propositions d'usage entre 3 grands profils a été réalisée :

- Les usages à privilégier dans un premier temps (note entre 12 et 17) : la géothermie et le cadre de vie
- Les usages potentiels, qui pourront être développés sur du moyen terme (note entre 8 et 11) : l'irrigation du maraichage et l'eau potable
- Les usages probablement à ne pas investir (note entre 4 à 7) : hydroélectricité et industrie
- o A noter que la priorité reste, dans tous les cas de figure, au milieu naturel et au soutien au débit d'étiage.



/ PARCOURS DE LA DEMANDE

Les participant.e.s ont eu l'occasion de retracer le parcours d'une demande hypothétique d'utilisation de la ressource. De l'idée à son analyse : comment les acteurs territoriaux s'organisent pour y répondre et au moyen de quels critères ?

Thématique	Etape 1 : De l'idée au préprojet Approfondir les usages les plus pertinents	Etape 2 : Accompagnement Créer un cadre favorable pour l'émergence d'opportunités	Etape 3 : Analyse Recevoir et pré-instruire la demande
Agriculture		<p>Les conditions à respecter pour cet usage sont la non-dégradation de la ressource après son usage.</p> <p>Dans le cas des projets agricoles, prévoir une obligation de résultats (plutôt que de moyens, comme avec les MAEC).</p> <p>De nombreux acteurs sont concernés en cas de projet : la chambre d'agriculture, la SAFER (pour identifier le potentiel foncier autour du pompage), l'EPAGE dans certains cas, le département (service agriculture, qui peut réorienter/aider les projets et qui connaît les PAT), l'EPCI concerné, la commune etc...</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour cela, le mieux serait que le projet soit instruit et examiné par ces acteurs, avant transmission des conclusions à la CLE pour décision. <p><i>Questions en suspens :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Temporalité : il faut concilier l'exigence de réponse rapide au porteur de projet tout en étant capable d'examiner plusieurs projets en même temps (qui peuvent être synergiques ou concurrents). ○ Pesanteur du copil : peut devenir très mobilisateur pour les participants ○ Accès aux données : l'Etat a un rôle important pour fournir les informations essentielles au projet 	<p>Prévoir un COFIL local (au niveau de chaque pompage) qui analyse tous les types de projet (et pas seulement les projets agricoles) pour pouvoir étudier les synergies et les concurrence. Ce copil instruirait pour le compte de la CLE qui serait décisionnaire sur le projet.</p> <p>Pour garantir la coordination entre les instances et les acteurs, La CLE pourrait tenir un registre des projets qui sont en cours d'examen ou déposés</p>
Energie	<p>Pour approfondir l'idée : réaliser une étude de marché, de faisabilité avec une première série de données. Il aura besoin de connaître les volumes et débits pour valider son intérêt, ainsi que les objectifs de rejets.</p> <p>Le porteur de projet aura besoin des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pré-Décisions de la CLE/AERM ○ DREAL (pompages) ○ Volumes ○ Des contraintes en matière de qualité des rejets dans les cours d'eau ○ Aides financières : BPI, EPFL ○ Partenaires : Moselle attractivité, Développeur projet, CCI, ... <p>Il est nécessaire d'avoir un guichet unique pour « faire savoir » qu'il y a de l'eau sur le territoire et pour accompagner le porteur dans sa démarche, Moselle Attractivité....</p>	<p>Le porteur de projet se manifeste auprès des partenaires de la CLE, avec un projet plus abouti.</p> <p>Avis définitif de la CLE sur l'affectation d'un volume.</p> <p>L'accompagnement du projet se fait de manière itérative entre le porteur de projet, la CLE et les services de l'Etat. Avec la mobilisation du dialogue en amont du dépôt de dossier (autorisation/déclaration).</p> <p>Les conditions non-négociables relèvent de la réglementation : qualité des eaux rejetées, foncier...</p>	<p>La demande est déposée à la CLE</p> <p><i>Question en suspens : comment se construit l'avis rendu par la CLE</i></p> <p>Si des critères sont associés à l'analyse du projet, peut nécessiter une révision du SAGE</p>
Alimentation en Eau Potable	<p><i>Question en suspens : qui porte le projet ou l'étude si une collectivité fait une demande pour bénéficier d'un forage de rabattement</i></p>	<p>La collectivité porteuse doit se manifester auprès de la collectivité compétente sur le sujet (qui peut être elle-même)</p> <p>Structure accompagnatrice : DREAL / BRGM (connaissuses de la</p>	<p>Analyse suivant une logique d'opportunité et de proximité</p> <p>Besoin de mise en cohérence des projets qui nécessite</p>

		<p>problématique)</p> <p>Imposer un périmètre de protection (du ressort de la collectivité porteuse de projet)</p> <p><i>Questions en suspens : les données concernant la qualité de l'eau et la profondeur des forages</i></p>	<p>une vision « macro », globale : peut-être à l'échelle départementale, sous patronage du conseil départemental.</p>
Cadre de Vie	<p>Pour approfondir l'idée : scientifiques, collectivités qui portent le projet, en lien avec DREAL après-mine. Un inventaire des points bas, de la topographie, doit être mené, ainsi qu'une enquête terrain.</p> <p>Pour faire connaître les intentions et attirer les porteurs de projet, prendre exemple sur les Allemands, et solliciter les collectivités voisines, les fédérations de sport (voile, pêche, plongée). Connecter les infrastructures existantes, et les fonds européens.</p>	<p>Le porteur de projet se manifeste auprès de la CLE, du Département, de l'office de tourisme.</p> <p>Le porteur de projet aura besoin des volumes, du secteur, de la qualité de l'eau. Il peut s'appuyer sur l'Etat, l'AERM, la Région, le Département, l'Europe et l'Agence Nationale du Sport.</p> <p>Un accompagnement peut être envisagé sous la forme d'un recoupement des financements disponibles, d'études et de réalisations.</p> <p>Les conditions à respecter : des volumes adéquats pour un projet viable, et une restitution suffisante pour les cours d'eau.</p>	<p>Pour la demande d'autorisation, une étude faune flore doit être menée, ainsi qu'une étude d'impact économique et touristique, comportant des éléments graphiques.</p> <p>Des partenariats avec l'Etat, la Région et le Département doivent être mentionnés dans la demande.</p> <p>La prise en compte des milieux est un critère d'analyse prépondérant des projets.</p> <p>La CLE et ses partenaires organisent des temps d'échange avec le porteur de projet.</p>

/ SPATIALISATION DES ORIENTATIONS

Les participant.e.s ont pu observer des photographies aériennes de chaque pompage présentant un périmètre immédiat de chacun des secteurs. Il leur a été demandé de se prononcer sur les usages à implanter (ou à ne pas implanter) en priorité sur ces secteurs en tenant compte de l'occupation du sol, de la topographie, et de leur connaissance des besoins locaux.

La carte ci-après permet de rappeler la localisation de chaque pompage discuté.

N° du Pompage	Votre analyse
Remarque générale sur l'intégralité des pompages	<ul style="list-style-type: none">• Toutes zones : préservation des marais et zones humides (cônes de rabattement du pompage ? À réalimenter ?)• Pas de forage sur la petite Rosselle ? Sur Rosbrück ?• Profondeur des forages : aquifères cibles ?
65 (Rosselle)	<i>Aucune remarque</i>
37 (Rosselle)	<i>Aucune remarque</i>
66 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Maraîchage à privilégier
62 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Maraîchage à privilégier
58 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Cadre de vie : remettre de l'eau dans le Diesenbach : intérêt pour les milieux aquatiques et valorisation de l'arboretum
55A (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Soutien à l'évaporation du lac en période estivale
48 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Ilots de fraîcheur
27 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Soutien lac de Creutzwald
17 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Eau vers milieux naturels (marécages)
10 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Préservation des surfaces enherbées (maintien des prairies)• Essayer de maintenir la constance du niveau d'eau pour préserver la zone humide
9 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Maraîchage à privilégier
4 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Préservation des surfaces enherbées (maintien des prairies)
2 (Bisten)	<ul style="list-style-type: none">• Eaux vers les milieux naturels après STEP

Pompages stratégiques de rabattement de nappe

Périmètre du SAGE Bassin Houiller



Légende

- Limite du bassin Houiller
- Faille de Hombourg

Hydrographie

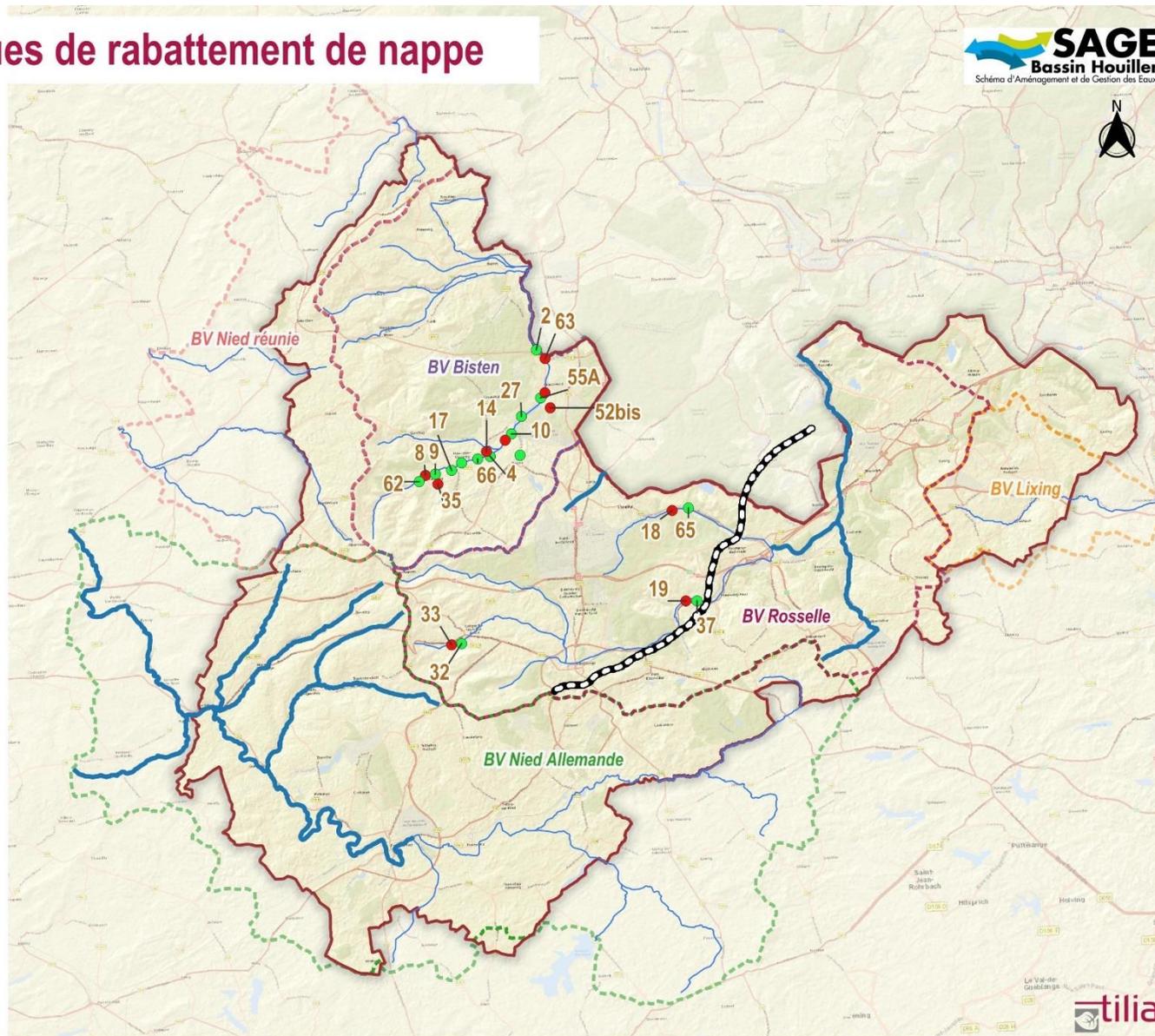
- Petits cours d'eau
- Très petits cours d'eau

Bassins versants

- Bisten
- Lixing
- Rosselle
- Nied réunie
- Nied Allemande

Pompages stratégiques

- ▲ CONDITIONNEL
- FERME



Données : @DREAL_2022 @CE_BD_TOPAGE_07/2020 @ADMIN EXPRESS 10/2023
 Fond : @ESRI Standard
 Réalisé par Tilia en 07/2024

DECLINAISON DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Une réflexion « à l'envers » a été proposée aux participants : d'abord, réfléchir à comment faire échouer à coup sûr la gouvernance, puis envisager les solutions à y adosser.

Organisation collective	
Scénario « du pire »	Solutions envisagées
Ne pas définir de rôle !	Définir les rôles pour une bonne gouvernance et les exercer (Ex : Police de l'eau). Dire « qui fait quoi » et à qui s'adresser.
Décisions autoritaires de l'état	Faire remonter l'information à l'État. Associer les avis de l'État aux forums. Associer les élus nationaux
Droit de veto (d'un acteur), pouvoir / obstruction / "sabotage"	RECOURS LEGAUX (DUP) / MEDIATION. Expliquer, discuter (DEBAT), concertation du poids des acteurs. VOTE A LA MAJORITÉ
Exigence de perfection	Avoir un CALENDRIER IMPOSÉ. Demander à la personne de proposer / payer / mettre en œuvre.
Manque d'information / communication / de partage de la donnée	
Désinformation / démagogie	
Manque d'investissement dans les instances	

Justice et équité	
Scénario « du pire »	Solutions envisagées
Le Clientélisme.	Être transparent sur les règles. Application équitable et homogène entre acteurs.
1er Arrivé = 1er Servi".	Gouvernance partagée. Vision globale du territoire et des projets/demandes. Processus de décisions : règles sur 1 ^{er} arrivé = 1 ^{er} servi sur un temps homogène (court comme long).
Népotisme	Charte éthique = Règles déontologique = qui décide.
Recherche la division des Acteurs	Gouvernance qui instaure un climat de confiance. Position de chef de file / orchestre.

	Pousser la transversalité
Appliquer Stricto Sensu la Réglementation.	Inclusion de l'État dans le Forum. "Dialogue préparatoire en amont de l'instruction" → "Certificat de projet" "Échange Amont".
Ne pas partager les Données.	Partage de données -> Guichet unique qui va fonctionner.
S'en tenir aux limites administratives et de la répartition des compétences	Transparence par le guichet unique. CLE = Travail concertation. Accompagner la transformation.
Politique de la chaise vide. Ne pas Organiser la Gouvernance -> Concertation.	Charte : S'engager à participer Donner les conditions de réussite...

Progressivité	
Scénario « du pire »	Solutions envisagées
Désengagement de l'Etat / Problématique de maintenance des pompes	Confirmation / respect des engagements
Absence de communication entre les acteurs	Maintenir rencontre / partenariats entre acteurs
Privatisation de la ressource	
Figier la quantité des prélèvements / absence de flexibilité vis-à-vis des besoins	Flexibilité en fonction des besoins
Absence d'organe délibérant, pour gestion / partage de l'eau	Définir un organe de suivi

Précaution	
Scénario « du pire »	Solutions envisagées
Défaut de connaissances techniques	Création d'un GT pour agréger la donnée, qui fonctionne comme un MRAE, disposant d'un droit de regard sur les projets
Absence de partage de la connaissance	Le GT partage la connaissance. Les données sont stockées aux archives du conseil Départemental et sont accessibles.
Absence de coordination sur échelle macroscopique (départementale notamment)	Prendre exemple sur les lacs d'équilibre qui doivent prioriser entre plusieurs usages, comme le lac du DER
Absence de communication sur les actions menées	Associer les partenaires locaux le plus en amont

	possible, les sensibiliser au besoin
Absence de coordination à l'échelle des pompages	Un GT par pompage, réunissant les mêmes personnes du niveau macro (DREAL, ARS, AERM...) + les collectivités concernées par les projets (communes + intercos) Intégrer les communes dès la rédaction des cahiers des charges

/ PROCHAINES ETAPES

Les cabinets Tilia et Auxilia analysent les résultats du forum et intègrent les propositions dans les réflexions menées autour des scénarii d'usage et de gouvernance.

Un COPIL de validation est organisé au mois d'octobre 2024.

/ CONTACTS UTILES

Emilie LEBOEUF : SAGE Bassin Houiller Lorrain - emilie.leboeuf@grandest.fr

Laurent BOURDIN : Tilia - laurent.bourdin@tilia.info

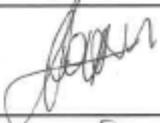
Manon DEBRUC : cheffe de projet Auxilia – manon.debruc@auxilia-conseil.com

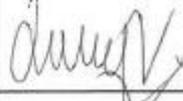
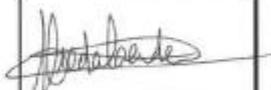
Antoine MEYER : Consultant Auxilia – antoine.meyer@auxilia-conseil.com

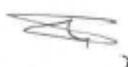
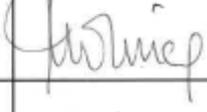
Forum territorial du 25 juin 2024
Espace de Wendel à Hombourg-Haut

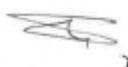
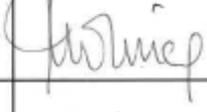


Nom	Prénom	Structure	Emargement
ALBERT	Jérôme	GAB 57	EXCUSÉ
ANDRES	Pierrette	UFC que Choisir et Club Vosgien	<i>Andres</i>
ANTOINE	Fabrice	Ville de Freyming-Merlebach	<i>Antoine</i>
ATMANIA	Tristan	Mairie de Hombourg-Haut	
BENDEL	Yann	SIE Varsberg Ham-sous-Varsberg	<i>Ben</i>
BOURDIN	Laurent	Tilia	PRÉSENT
CAPPE	Leyla	Entreprise Neuhauser	EXCUSÉE
DASTILLUNG	Jean-Paul	CC DU WARNDT	<i>JP</i>
DE FOS	Bertil	Auxilia	PRÉSENT
DEMONTY	Bernard	SAFER Grand Est	<i>Demonty</i>

ECCLI	Bernard	Fédération de pêche de la Moselle	
FIORETTO	Salvatore	Ville de Creutzwald	
FIORINA	Lauranne	Epage Eaux vives 3 Nied	
FUCHS	Michael	CC du Warndt	
GLADEL	Stephane	Commune de Creutzwald	
GOEDERT	Philippe	Département de la Moselle	
GRASSO	Alain	CCFM	
KACZYNSKI	Cédric	SCoT Val de Rosselle	
KLEIN	Clara	SIAGBA	
LACOUR-TEITGEN	Françoise	ARKEMA	Excusée
LANG	Roger	UFC QUE CHOISIR MOSELLE EST	
LAPON	Sandrine	Département de la Moselle	
LEBOEUF	Emilie	SAGE Bassin Houiller	

LELONG	Virginie	CA Saint-Avoid Synergie	
LEPLOMB	Benoît	Région	
LEROY	Nathalie	TotalEnergies	
LEVICKI	Roger	mairie de BETTING	
MARINI	Jean	Épage des Eaux Vives des 3 Nied	
MEYER	Antoine	Auxilia	PRESENT
MORITZ	Pierrot	Mairie de Varsberg	
MULLER	Laurent	Mairie de Hombourg-Haut	PRESENT
NIEDERLAENDER	Arnaud	CC du WARNDT	
NKOUA	Anicha	SP Forbach/ EPCI du Warndt Naborien	
PINOCHÉ	Nicolas	CMA Moselle	
PIRIH	Joëlle	CLCV de Rosbruck	
PIRIH	Gaston	CLCV de Rosbruck	

RECHENMANN	Francois	Chambre d'agriculture	
SCHUH	Gilbert	Département de la Moselle	EXCUSÉ
SCHWARTZ	Daniel	Collectif de défense des bassins miniers	
STOEHR	Martin	Région Grand Est	
TAILLEFER	Nicolas	BRGM/DPSM/UTAM EST	
THIBAUT	Sophie	SAGE BH	
THOMAS	Franck	VEOLIA	
TONNELIER	Yves	Commune de Guerting	
TOURSCHER	Jean	Commune	
TRASSARD	Eric	SEE (Société des Eaux de l'Est)	
WOZNIAK	Jean-Luc	SAGE Bassin Houiller	
ZANGA	Sarah	Entreprise Neuhauser	EXCUSÉE

RECHENMANN	Francois	Chambre d'agriculture	
SCHUH	Gilbert	Département de la Moselle	EXCUSÉ
SCHWARTZ	Daniel	Collectif de défense des bassins miniers	
STOEHR	Martin	Région Grand Est	
TAILLEFER	Nicolas	BRGM/DPSM/UTAM EST	
THIBAUT	Sophie	SAGE BH	
THOMAS	Franck	VEOLIA	
TONNELIER	Yves	Commune de Guerting	
TOURSCHER	Jean	Commune	
TRASSARD	Eric	SEE (Société des Eaux de l'Est)	
WOZNIAK	Jean-Luc	SAGE Bassin Houiller	
ZANGA	Sarah	Entreprise Neuhauser	EXCUSÉE